

SRQ RESOURCES INC.
(la « Société »)

Politique en matière de santé, de sécurité et d'environnement

La présente politique constitue l'engagement de la Société à l'égard de ses responsabilités sociales, de la santé et de la sécurité de ses employés et du respect de l'environnement des milieux où elle exerce ses activités, et énonce ses principes directeurs à cet égard. La Société s'engage à promouvoir le respect de ces responsabilités en améliorant continuellement ses connaissances, sa compréhension des enjeux et ses actions.

Responsabilités sociales et engagement communautaire

Notre modèle d'affaires est conçu pour nous garder près des collectivités. À titre de membres de celles-ci, nous assumons nos responsabilités sociales et contribuons au développement continu des collectivités où nous vivons et travaillons. La Société continue de renforcer une culture de croissance durable et rentable en officialisant un engagement collectif à agir de manière responsable dans l'ensemble de ses activités.

Nous travaillons de concert afin que notre engagement envers des pratiques d'affaires responsables sur les plans de la gestion de la qualité, de la responsabilité environnementale, des dons à la collectivité et du soin apporté à nos professionnels se concrétise tant au sein de la Société que dans l'ensemble de notre chaîne de partenaires et de consultants.

Santé et sécurité

Notre objectif est de respecter nos employés et de protéger et promouvoir leur santé et leur sécurité. À cette fin, la Société met tout en œuvre pour assurer la sécurité de ses employés face aux risques et aux situations exceptionnelles pouvant survenir dans le cadre de ses activités. La présente politique contribue à faire vivre nos valeurs et profite à l'ensemble des employés, des fournisseurs et des actionnaires de la Société ainsi qu'aux collectivités où elle exerce ses activités.

Nous reconnaissons l'apport de chaque employé et l'encourageons à appuyer activement la présente politique et à participer à la mise en œuvre des principes directeurs suivants :

- Faire de la santé et de la sécurité une composante à part entière du processus de gestion et de décision afin de promouvoir une véritable culture de santé et de sécurité au sein de la Société;
- Établir, à tous les sites, des milieux de travail qui favorisent la participation des employés à l'atteinte des objectifs de santé et de sécurité en fournissant l'expertise, la formation et les infrastructures appropriées;
- Respecter les lois, les règlements et toute autre exigence applicable en matière de santé et de sécurité;
- Exiger que tous les fournisseurs et entrepreneurs respectent nos normes de santé et de sécurité;
- Maintenir un système de gestion de la santé et de la sécurité conforme aux normes applicables, par l'amélioration continue de nos processus d'affaires;
- Prendre en compte les exigences de santé et de sécurité dès la conception des projets, notamment par la mise en place de programmes d'évaluation des risques ainsi que de plans de préparation aux situations d'urgence et de sécurité à nos sites;
- Privilégier une communication ouverte, transparente et fondée sur les faits auprès des employés et de toutes les autres parties prenantes concernées par la santé et la sécurité;
- Présenter au comité de gouvernance, de mise en candidature et de rémunération un rapport annuel sur la performance de la Société en matière de santé et de sécurité.

L'environnement

Par ailleurs, la Société reconnaît qu'une gestion environnementale appropriée est essentielle à la bonne conduite de ses opérations et activités minières. À cette fin, notre objectif est de réduire au minimum les incidences environnementales de nos projets et de nos activités. La Société met tout en œuvre pour protéger l'environnement contre les risques pouvant découler de ses activités et encourage toute action favorisant la gestion responsable des ressources naturelles.

La Société s'engage à collaborer avec les parties prenantes afin de promouvoir des actions contribuant à l'amélioration de l'efficacité énergétique, notamment par le suivi et l'adoption de processus de gestion visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. La présente politique contribue à faire vivre nos valeurs et profite à l'ensemble des employés, des fournisseurs et des actionnaires de la Société ainsi qu'aux collectivités où elle exerce ses activités. Nous reconnaissons l'apport de chaque employé et l'encourageons à appuyer activement la présente politique et à participer à la mise en œuvre des lignes directrices suivantes :

- Faire de l'environnement une composante à part entière du processus de gestion et de décision et intégrer des critères environnementaux à la conception des projets, qu'il s'agisse des travaux d'exploration, de la construction des camps, de la logistique d'accès ou de l'utilisation d'équipement par la Société ou ses entrepreneurs;
- Mettre en place un système de gestion environnementale efficace en établissant des cibles mesurables pour les pratiques environnementales, notamment a) limiter la pollution, les gaz à effet de serre et les autres émissions, b) encourager l'utilisation prudente de l'eau, de l'énergie et des autres ressources naturelles, c) limiter les déchets et en assurer l'élimination responsable, d) réduire, réutiliser et recycler les ressources;
- Restaurer les milieux touchés par nos travaux d'exploration en les ramenant, dans la mesure du possible, à leur état naturel ou d'origine, et assurer la sécurité et la stabilité des terrains à long terme une fois nos activités terminées;
- Fournir à tous les employés les outils, l'expertise et la formation nécessaires à l'application de la présente politique et les inciter à assumer leurs responsabilités à l'égard du système de gestion environnementale et à s'y conformer dans l'exercice de leurs fonctions;
- Respecter la réglementation environnementale applicable;
- Sensibiliser les employés, les entrepreneurs et les fournisseurs au respect de notre système de gestion environnementale et de l'esprit de la présente politique;
- Mettre en place des programmes d'analyse des risques ainsi que des plans de mesures d'urgence;
- Élaborer des mécanismes de veille réglementaire et consulter les parties prenantes afin de demeurer informés de la réglementation environnementale susceptible d'avoir une incidence sur les activités;
- Présenter au comité de gouvernance, de mise en candidature et de rémunération un rapport annuel sur la performance environnementale de la Société.

APPROUVÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION LE ♦